

20 mars 2000

00.321

**Question Pierre-Jean Erard****Députés branchés**

La presse genevoise vient de relater que la ville de Genève va donner à chacun de ses conseillers municipaux (législatif) la possibilité d'accéder par connexion informatique au réseau d'information nécessaire à ses activités. Ce sont en particulier les projets d'arrêtés, rapports de commissions, réponses du Conseil administratif (exécutif), un recueil systématique des lois, mais aussi les convocations et l'envoi de documents divers. Le canton de Genève pratique ce système depuis deux ans. Le même article évoque qu'à Neuchâtel "divers documents parlementaires seront publiés sur Internet dès ce printemps à l'intention des élus".

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où l'on en est aujourd'hui et quelles prestations il projette d'offrir aux députés par l'intermédiaire des réseaux informatiques?